



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

CHU Reims - réhabilitation

Question orale n° 1037

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le projet de réhabilitation du centre hospitalier universitaire de Reims. Actée en 2015, ladite réhabilitation confortait la perspective de doter la Marne d'un établissement de qualité répondant aux attentes et aux besoins des patients et des praticiens hospitaliers. Dans ces circonstances, il est particulièrement regrettable que le Premier ministre ait annoncé une réduction supplémentaire de la capacité d'une quarantaine de lits dans le cadre de la phase 2 du projet de réhabilitation du CHU de Reims. Cette décision apparaît d'autant moins opportune que l'on mesure combien les besoins hospitaliers (humains et matériels, dont le nombre de lits disponibles) sont indispensables pour gérer les crises sanitaires telle que celle que connaît le pays avec le coronavirus et que le vieillissement de la population, acté par tous, emporte entre autres conséquences un nombre croissant d'hospitalisations au détriment de l'ambulatoire. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si les conséquences de la crise sanitaire du covid-19 seront bien prises en compte dans les réflexions qui conduiront à arrêter l'offre de soins qui sera définie par le comité interministériel de performance et de modernisation, afin, ainsi, de maintenir une offre de soins qui ne sera pas inférieure à 472 lits pour le CHU de Reims.

Texte de la réponse

RÉHABILITATION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

M. le président. La parole est à Mme Valérie Beauvais, pour exposer sa question, n° 1037, relative à la réhabilitation du centre hospitalier universitaire de Reims.

Mme Valérie Beauvais. Je tiens en préambule à adresser mes plus vifs remerciements à l'ensemble des personnels soignants qui poursuivent, dans des conditions toujours difficiles, leur engagement auprès des malades atteints du covid-19 – sans oublier le traitement des autres pathologies. (M. Maxime Minot applaudit.) Madame la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, il est temps de leur accorder enfin le paiement de leurs nombreuses heures supplémentaires !

M. Maxime Minot. Eh oui !

Mme Valérie Beauvais. Il y aura un avant et un après covid-19. J'espère que cette crise sanitaire, qui a mobilisé tous les moyens humains et matériels de nos hôpitaux publics et privés, vous fera prendre conscience de la nécessité de garantir l'offre de soins. Si nous savions que l'hôpital avait besoin de davantage de personnel, la crise sanitaire a rendu ce constat encore plus évident. Par personnel, j'entends bien évidemment le personnel soignant : il ne s'agit aucunement d'ajouter des personnels administratifs, dont l'objectif est de toujours réorganiser les services au détriment des moyens pour les soignants.

M. Maxime Minot. Elle n'a pas tort !

Mme Valérie Beauvais. « On arrivait à une saturation de cet hôpital-entreprise avec des tableaux Excel et des alignements de chiffres pour taper sur les médecins en leur disant : “Vous ne travaillez pas assez”. » Vous l'aurez compris, ces propos ne sont pas les miens – encore que j'aurais pu les prononcer –, mais ceux de soignants, publiés dans *Le Monde* daté du 12 mai 2020. Ils révèlent non seulement ce que ceux-ci ont vécu, mais plus encore leur crainte pour l'hôpital de demain.

Je souhaite vous parler du CHU de Reims et de la regrettable annonce, faite en février 2019 par le Premier ministre, d'en réduire davantage la capacité d'accueil dans le cadre de la deuxième phase du projet de sa réhabilitation, en supprimant plus d'une quarantaine de lits, qui viendraient s'ajouter à ceux déjà supprimés au moment de la première phase de restructuration. Je rappelle que la suppression de 150 lits a été validée en 2015 par le comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers – COPERMO. L'annonce par le Premier ministre de la suppression de 43 lits supplémentaires a eu un retentissement dévastateur. J'avais saisi à ce propos, en mai 2019, le prédécesseur d'Olivier Véran, Agnès Buzyn, et j'attends encore aujourd'hui sa réponse.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous rassurer la direction et les personnels soignants du CHU de Reims et m'indiquer que la prise en compte de la crise sanitaire liée au covid-19 vous conduira à interrompre le processus de suppression de 43 lits dans cet hôpital ? (*M. Maxime Minot applaudit.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé. Je profite de votre question pour saluer à mon tour l'engagement de tous les soignants – particulièrement, puisque vous m'y invitez, de ceux de la région Grand Est. Sans leur dévouement pendant ces longues semaines, notre système de santé, dans cette région et, au-delà, dans l'ensemble du territoire, n'aurait pas pu répondre à la crise. Grâce à eux, loin d'avoir failli, il a bien été au rendez-vous.

M. Maxime Minot. Ce n'est pas fini !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Ce week-end, le ministre s'est exprimé plus généralement sur le sujet en annonçant le lancement d'un « Ségur de la santé », à partir du 25 mai, qui permettra, en lien avec les acteurs de la profession médicale et paramédicale, de tirer les enseignements de la crise et d'identifier les réponses à apporter. Celles-ci, parfois, ne demandent pas grand-chose : il suffit souvent de lever les blocages réglementaires. Il faudra aussi aller plus loin dans la revalorisation salariale. Les travaux commenceront prochainement.

Pour ce qui est du CHU de Reims, l'établissement réalise un projet immobilier important, de 410 millions d'euros, et découpé en trois phases. La première, concernant la chirurgie, prévoit la construction d'un bâtiment de 489 lits et places, et d'un plateau technique, qui devrait entrer en service en 2023. La deuxième, concernant la médecine, prévoit la construction d'un second bâtiment de 334 lits et places, et d'un centre de dialyse. La troisième, enfin, prévoit la démolition de l'actuel hôpital Robert-Debré. Le dossier global, vous l'avez dit, a été validé en COPERMO à la fin de l'année 2015 ; il en fut de même pour la première phase, portant essentiellement sur la chirurgie et les plateaux techniques associés. L'État soutient le projet à hauteur de 110 millions d'euros – un accompagnement majeur.

La deuxième phase, qui concerne majoritairement l'activité de médecine, a été discutée en 2019 afin de produire l'avant-projet définitif et de respecter le calendrier prévu. Des discussions importantes ont été menées à cette occasion autour des capacités de l'établissement. L'enjeu principal porte notamment sur la projection de l'évolution du besoin de soins, compte tenu du vieillissement marqué de la population du territoire marnais. À ce stade, vous l'avez noté, l'arbitrage n'a toujours pas eu lieu. La réflexion devrait reprendre dès la fin de la crise sanitaire et devra évidemment tirer les leçons de l'épidémie, l'objectif étant d'apporter des solutions là où c'est nécessaire, en fonction des capacités et des besoins de chacun.

M. le président. La parole est à Mme Valérie Beauvais.

Mme Valérie Beauvais. Je vous remercie pour votre réponse et j'espère que les décisions qui seront annoncées par M. le ministre iront dans ce sens. La suppression de ces 43 lits est une véritable catastrophe car, au-delà de la présente crise, la population française vieillit. La médecine ambulatoire n'est pas la panacée et il est donc très important de conserver ces lits dans la deuxième phase de restructuration. (M. Maxime Minot applaudit.)

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1037

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#)

Réponse publiée le : 9 décembre 2020, page 3528

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mai 2020](#)